

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022

Le vingt-deux février deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric, Maire.

La séance a été publique, dans le respect du protocole sanitaire imposé par la Covid-19.

Etaient présents :

MM. CARLIERE Frédéric, DENEUFVE David, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick, REVOL Philippe, ROSE Marc et VOGEL Benjamin.

Mmes BOUREL Fanny, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, DUMONTET Mireille, LAVILLE-REVEL Gérardine, LEBER Sophie et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Mme BACHELEY Françoise donne pouvoir à Mme COZIC Bernadette.

M. GERON Michel donne pouvoir à Mme LEBER Sophie.

M. MOIZAN Gérard donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric.

Absents et excusés :

Mmes BACHELEY Françoise, FAUCHIER Elise, LEROUX Christelle et MESNIL Virginie.

MM COSTANTIN David, MOIZAN Gérard et GERON Michel.

Secrétaire de séance :

Mme LEBER Sophie.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Question n° 1: FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Annulation de la délibération n°1 du 08/11/2021

Suite au courrier en date du 03/12/2021, reçu par LRAR le 21/12/2021, la Préfecture demande à ce que soit la délibération en date du 08/11/2021 soit annulée pour le motif suivant ;

« La Communauté de Communes Campagne de Caux a voté lors de son conseil communautaire le 3 septembre dernier, pour une répartition dérogatoire libre à l'unanimité. Dans ces conditions, et conformément aux dispositions de l'article précité, le Conseil Municipal de votre commune ne peut se prononcer sur la répartition du FPIC. Je vous demande donc de bien vouloir procéder au retrait de la délibération adoptée le 8 novembre 2021 ».

Question n° 2 : DEMANDES DE SUBVENTION**Au titre de l'année 2022**

Plusieurs dossiers de subvention sont à déposer auprès des potentiels financeurs publics au titre de l'année 2022 :

- Aire de jeux : DETR et DSIL pour un montant de 44 784.69 euros HT
- Pumptrack : Agence Nationale du Sport pour un montant de 42 455.27 euros HT
- Aire sportive : Agence Nationale du Sport pour un montant de 91 847.98 euros HT
- Equipement informatique ADS : DETR pour un montant de 799.00 euros HT
- Revêtement et mise aux normes HANDISPORT : DETR et Département pour un montant de 62 091.30 euros HT
- Régénération de deux courts de couverts de tennis en résine acrylique : Région et Département pour un montant de 15 550.00 euros HT
- Columbarium : DETR pour un montant de 3 550.00 euros HT
- Vidéo-protection nocturne : DETR et DSIL pour un montant de 6 600.00 euros HT
- Réalisation et pose de la signalétique des équipements publics : DETR et DSIL pour un montant de 88 213.30 euros HT.

Question n° 3 : BAIL EMPHYTHEOTIQUE**Salle « Du Vivier »**

Monsieur le Maire explique que pour faire suite à la délibération n°6 du 06/07/2021, il convient de spécifier certains termes. Aussi, lors de cette séance plénière, il avait été acté que la Commune louerait au Diocèse la salle « Du Vivier » (RDC et 1^{er} étage) sis 6, rue du Vieux Château dont la référence cadastrale est A 287 pour un loyer annuel de trois mille euros (3 000.00 €). A ces termes, il faut ajouter les mentions suivantes ;

- Le bail serait emphytéotique,
- Le bail serait d'une durée de 70 ans.

L'Office Notaires Seine Estuaire :

« Maîtres de GRIMAUDET de ROCHEBOUET, JARDIN, PHILIPPOTEAUX, AMICE, DUPIF, LUTUN - LE MAGNENT, DENOITS » est chargé de l'exécution de la décision et Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces inhérentes.

Question n° 4 : REVERSEMENT DES BENEFICES DU SPECTACLE « Mayflower »**Téléthon**

Monsieur le Maire explique que suite au spectacle « Mayflower » qui s'est produit le 04/12/2021 à la Ficelle, il est proposé de reverser les bénéfices d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (597.00 €) au profit du Téléthon. Une remise de chèque fictive a été effectuée.

Question n° 5 : APPROBATION DE LOCATION**Salle n°11 de la Maison des Associations (MDA)**

Monsieur le Maire propose de louer la salle n°11 de la MDA au SESSAD la Parentèle :

- Un mercredi par mois de 12h à 14h, **au tarif de 16 euros/heure d'occupation.**

Question n° 6 : APPROBATION DE LOCATION**Salle n°13 de la Maison des Associations (MDA)**

Monsieur le Maire propose de louer la salle n°13 de la MDA à Mme Delphine GUIGNEREY, dans le cadre de son activité libérale (infirmière spécialisée dans l'autisme) :

- Tous les jours de la semaine, **au tarif de 180 euros/mois.**

Question n° 7 : APPROBATION DE REGLEMENT INTERIEUR
Marché hebdomadaire

Monsieur le Maire informe que pour permettre la bonne gestion du marché hebdomadaire, il soumet à l'assemblée délibérante un règlement intérieur revu et modifié.

Ce dernier est accessible au cimetière, sur le site internet de la Commune et aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Question n° 8 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT
Temps complet au service administratif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. L'édile expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison de la mission suivante :

Service Administratif :

Chargé de communication et gestionnaire des salles communales.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} mai 2022 :

Un emploi permanent de Chargé de communication et gestionnaire des salles communales relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.

Question n° 9 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
A compter du 1^{er} mai 2022

Emplois permanents à temps complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
Filière administrative		
Attaché	Attaché	1
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur territorial	Rédacteur	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif	1
Filière technique		
Technicien territorial	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3
	Adjoint technique	7

Filière sanitaire et sociale Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé Principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	2
Filière sportive Educateur des Activités Physiques Sportives	Educateur des activités physiques sportives principal 1 ^{ère} classe	1

Emplois permanents à temps non complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 à raison de 28 h hebdomadaires
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique	1 à raison de 15 h hebdomadaires

Questions diverses :

M. le Maire explique qu'une réunion s'est tenue concernant le départ d'un médecin généraliste du cabinet médical. L'ARS estime que la Commune n'est pas un désert médical puisque quatre médecins traitants sont encore en activité. Un courrier a également été envoyé à la CPAM afin de solliciter une liste actualisée des médecins traitants et pédiatres qui accepteraient de nouveaux patients. L'édile ajoute qu'il communiquera dès qu'il recevra une réponse.

Mme BOUREL Fanny demande ce qu'il en était de l'avancée de l'enquête relative aux suspicions de vols de denrées alimentaires au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire lui répond que l'enquête est en cours et que des agents communaux, des élus et des parents d'élèves devraient être auditionnés par la Gendarmerie de Goderville dans les jours à venir.

Mme BOUREL Fanny demande si les deux agents titulaires actuellement suspendus vont être réintégrés.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne peut pas répondre pour le moment à cette question puisque l'enquête est en cours. A la fin de l'enquête, le Conseil de Discipline sera saisi.

Les Conseils Communautaires et leur ordre du jour ainsi que les dossiers mutualisés avec la Commune ont été évoqués.

Séance levée à 19 heures 40

Extraits de délibérations adressés en version dématérialisée via ACTES

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 04
✓ Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales	
QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 05
✓ Demandes de subventions	
QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 06
✓ Bail emphytéotique	
QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 07
✓ Reversement des bénéficiaires du spectacle « Mayflower »	
QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 08
✓ Approbation de location – salle n°11	
QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 09
✓ Approbation de location – salle n°13	
QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 10
✓ Approbation du règlement intérieur – marché hebdomadaire	
QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 11à 12
✓ Création d'un emploi permanent	
QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 13 à 14
✓ Modification du tableau des effectifs	